

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 13 septembre 2021, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents Ms, Gérard Grenier, maire, Gérard Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette,
conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé, Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-09-169 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉE

2021-09-170 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2021

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-09-171 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. Comptes payés :

Journal des achats au 31 août 2021	31109.05 \$
Rapport mensuel des salaires	23166.60 \$
Total des comptes payés :	<u>54275.65 \$</u>

2. Comptes à payer :

Analyse des comptes à payer au 31 août 2021	273179.29 \$
Analyses des comptes particuliers au 31 août 2021	1259599.78 \$
Total des comptes à payer :	<u>1532779.07 \$</u>

3. Le total des comptes est de : 1587054.72 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-09-172 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS

En conformité à l'article 176.4 du *Code municipal*, la municipalité dépose l'état financier comparatif réel en date du 31 août 2021 et l'état financier prévisionnel au 31 décembre 2021. Comme il s'agit d'une année d'élection, ces dépôts doivent se faire avant que le conseil ne cesse de siéger.

2021-09-173 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 127-2012 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Il est, par la présente, donné avis de motion, M. Patrick Bacon, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 213-2021 modifiant le règlement 127-2012 sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉ

2021-09-174 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 127-2012 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Il est, par la présente, déposé par Mme Valérie Simard, conseillère, le projet du règlement numéro 213-2021 modifiant le règlement 127-2012 sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

2021-09-175 MANDAT – ASISTO INC.

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieur Asisto Inc. afin d'effectuer les activités suivantes suite aux deux caractérisations du Lac-Angus :

- Collecte, analyse et compilation des intrants;
- Communication avec le MAMH et le MELCC pour approbation des alternatives étudiées;
- Évaluation préliminaire des 2 scénarios pour la filière de traitement :
 - o Alternative no1 : Pré-ozonation suivie d'une filtration au charbon, désinfection UV et chloration (incluant réservoir pour protection incendie et pompe de lavage pour système de filtration)
 - o Alternative no2 : Désinfection UV et désinfection à la chloramine
- Estimation des coûts préliminaire (classe D);
- Recommandations.

Le coût est de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2021-09-176 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 083

Il est proposé par Mme Valérie Simard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 083 afin de permettre :

- Que le mur avant d'un rez-de-chaussée d'un bâtiment principal de commerce ne comprenne pas au moins une porte d'entrée de dimension standard ainsi qu'une ou plusieurs ouvertures de fenêtre totalisant une superficie minimale d'un mètre carré;
- Qu'une enseigne appliquée soit à une hauteur de plus de cinq (5) mètres et sans excéder la hauteur du mur du bâtiment sur lequel elle est posée.

Le tout tel que proposé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-09-177 DEMANDE DE PIIA – Lot 3 414 752

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 752 afin de permettre la réfection de la toiture de la résidence avec du bardeau d'asphalte noir. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-09-178 DEMANDE DE PIIA – Lot 3 414 796

Il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 796 afin de permettre la construction d'une remise de 12' x 16' avec une toiture à un versant. Les murs seront en vinyle blanc et la toiture en bardeaux d'asphalte. La remise sera déposée sur des blocs de béton. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-09-179 APPUI – PRÉVENTION DU SUICIDE AU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de remettre la somme de 150\$ au centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

**2021-09-180 APPUI BIBLIOTHÈQUE BERTRAND B. LEBLANC – DÉPÔT DE
PROJET EN APPUI À L'OFFRE DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'appuyer la bibliothèque Bertrand B. Leblanc dans son dépôt de projet à l'offre culturelle dans le parcours éducatif auprès du ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation. Ce projet se fait en partenariat avec l'École de Lac-au-Saumon. La bibliothèque s'engage à faire des démarches afin de trouver le financement nécessaire pour couvrir les coûts qui sont non subventionnés. Advenant l'impossibilité pour la bibliothèque de couvrir tous ces frais, la municipalité paiera la balance jusqu'à un maximum de 560\$.

ADOPTÉE

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-09-181 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gérald Ruel de lever la séance. Il est 20h56.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.